Municipalité de Rougemont

Journal municipal de Rougemont

Mars 2025
Volume 29
Numéro 3



61, chemin Marieville 450.469.3790 info@rougemont.ca www.rougemont.ca

Crédit photo: Cindy Daveluy

Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction & communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Services techniques, urbanisme et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
tp@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Édifices municipaux

Hôtel de ville
61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi





Bibliothèque Guy-Frégeau
839, rue Principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs Cousineau-Saumure
270, La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,
63, chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

Collecte **régulière** des résidus volumineux

Du 31 mars au 4 avril pour l'ensemble des municipalités

L'inscription est **obligatoire** et le formulaire est disponible au
mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne
Date limite d'inscription : 23 mars 2025

Déposez vos matières avant 7 h le lundi matin et elles seront ramassées durant la semaine.



Ange-Gardien
Sainte-Angèle-de-Monnoir

Marieville
Saint-Césaire

Richelieu
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Rougemont
Saint-Paul-d'Abbotsford

450 693-2326
1 833 693-2326
*Inscription sur appel, au besoin

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
mrcrouville.qc.ca

MRC DE ROUVILLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 7 avril 2025 à 20h
à la Mairie, 61 chemin Marieville





Jeudi 27 mars 2025 de 13h30 à 14h30
au 11 chemin de Marieville, Rougemont
Pour informations ou inscription
Caroline Dezainde 450-774-8111 poste 8
loisirs@fadoqry.ca

Paiement des taxes municipales

1er versement 12 mars 2025

Modes de paiement du compte de taxes

VIREMENT BANCAIRE Avec votre institution financière (si celle-ci le permet) En ligne, au comptoir ou au guichet.
Si vous effectuez votre paiement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricule débutant par un F suivi de 16 chiffres.

PAR LA POSTE ou dans le passe-lettre à la Mairie
Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Rougemont,
61 ch. Marieville
Rougemont J0L 1M0



À LA MAIRIE
Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir, durant les heures d'ouverture:
Lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et 13h à 16h30
et le vendredi de 8h30 à 12h.

Bénévoles recherchés à la bibliothèque

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour placer des livres et effectuer le prêt de livres, de jour ou de soir, selon vos disponibilités.
Si ça vous intéresse, communiquez avec Julie Robitaille au 450-469-3790 #229 ou à info@rougemont.ca





Offre d'emploi

Pompiers, pompières

Temps Partiel

Le Service de Sécurité Incendie de Rougemont est à la recherche de pompiers ou pompières à temps partiel. Consultez l'offre d'emploi et le formulaire de candidature sur notre site internet au **www.rougemont.ca** dans la section *Sécurité publique et incendie.*
Vous pouvez faire parvenir votre candidature à **incendie@rougemont.ca**

LE PROCÈS-VERBAL QUI SUIT EST PUBLIÉ SOUS TOUTES RÉSERVES PUISQU'IL NE SERA ADOPTÉ QU'À LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE LUNDI 7 AVRIL 2025

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, formant quorum. Sont absents: Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. *6 personnes assistent à la séance.*

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 3 février 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes
CONSIDÉRANT QUEla liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :
• La liste des déboursés payés d'avance au 3 mars 2025 au montant de 82 467.26 $;
• La liste des comptes du budget des activités financières au 3 mars 2025 pour un montant total de 352 409.76 $ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
• Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 janvier 2025 au 22 février 2025 au montant de 75 535.70 $.
• Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.
Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Autorisation de passage « Randonnée Jimmy Pelletier »
CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Jimmy Pelletier adresse au conseil municipal une demande d'autorisation de passage pour la tenue de l'événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité le 29 juin prochain entre 14h30 et 15h;
CONSIDÉRANT QUE le trajet proposé sur le territoire de Rougemont emprunte uniquement la route 112 qui est sous la juridiction du Ministère des Transports;
CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Jimmy Pelletier est un événement cycliste ayant pour objectif de soutenir Adaptavie ainsi que d'autres organisations qui viennent en aide aux personnes vivant avec des limitations physiques, intellectuelles et du trouble du spectre de l'autisme dans la province;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme a soumis son plan sécurité incluant son trajet;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le passage de la Randonnée Jimmy Pelletier sur le territoire de la municipalité le 29 juin prochain. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

Ensemble vocal « L'air du temps » - Demande de contribution
CONSIDÉRANT QUE « L'Ensemble vocal L'air du Temps » adresse au conseil municipal une demande afin de commanditer leurs spectacles prévus le 16 et 17 mai 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites qui sera adopté ce jour;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années l'Ensemble vocal étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de commanditer « L'Ensemble vocal l'Air du Temps » pour un montant de 125$, en contrepartie, l'ensemble vocal s'engage à respecter le type de publicité associé au montant.

Adoption du règlement 2025-371 relatif aux nuisances causées par l'éclairage des serres de culture
CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le conseil municipal peut, parmi les compétences qui lui sont conférées, adopter un règlement régissant les nuisances et l'environnement;
CONSIDÉRANT QUE l'éclairage nécessaire à la culture en serres peut générer des zones lumineuses de forte intensité et nuire à la quiétude des citoyens en raison des inconvénients que cela peut leur causer;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter un règlement relatif aux nuisances causées par la culture en serres;
CONSIDÉRANT QUE le règlement de nuisances 2022-324 est en vigueur et qu'il s'agit d'un règlement uniformisé applicable à six (6) des huit (8) municipalités de la MRC de Rouville;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont souhaite se doter d'une règlementation sur les nuisances spécifiques à son territoire;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil le 3 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;
CONSIDÉRANT QUE le titre du règlement ainsi que son contenu diffère du projet de règlement précédemment déposé, mais que les dispositions concernant les serres faisaient initialement parties du projet de règlement;
CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement no. 2025-371 relatif aux nuisances causées par l'éclairage des serres de culture, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Adoption du règlement 2025-372 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc (abrogeant et remplaçant le règlement 2016-235)
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47-1) permet des dispositions législatives pertinentes et en particulier, les articles 19 à 28;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2016-235 et ses amendements concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter des dispositions et que pour faciliter la compréhension, il abroge et remplace le règlement 2016-215 par le présent règlement ;
CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives aux rejets aux égouts ainsi que l'administration des réseaux sont retirés du règlement et feront l'objet d'un règlement distinct (no. 2025-373);
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil le 3 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;
CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le règlement no. 2025-372 relatif aux branchements d'égouts et d'aqueduc, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion du règlement 2025-373 relatif aux rejets aux égouts et l'administration des réseaux
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-373 relatif aux rejets aux égouts et l'administration des réseaux, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
La directrice générale dépose le projet de règlement 2025-373. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Avis de motion du règlement 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement
Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2025-374 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 2022-320 afin d'établir des dispositions concernant la culture de cannabis sur son territoire et souhaite modifier ledit règlement et par conséquent le règlement de zonage 2018-242;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classifier les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 3 mars 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le règlement no. 2025-374 modifiant le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-375 modifiant le règlement 2019-265 concernant la gestion contractuelle
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au

règlement 2025-375 modifiant le règlement 2019-265 concernant la gestion contractuelle, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
La directrice générale dépose le projet de règlement 2025-373. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes Municipales sur son territoire;
CONSIDÉRANT QU'un avis recommandé a été transmis à tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2023;
CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a transmis au conseil municipal la liste de tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2023;
CONSIDÉRANT QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité a été fixé au 15 mars 2025;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre au plus tard le 20 mars 2023, la liste des comptes comportant un solde impayé pour 2023;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de :
• Approuver l'état des taxes à recevoir comportant des arrérages pour l'année 2023;
• Autoriser l'envoi à la MRC de Rouville pour fins de ventes pour non-paiement de taxes municipales, tous les comptes qui comporteront encore un solde impayé pour 2023 en date du 20 mars 2025;
• Énoncer que le taux d'intérêt annuel sur le retard en paiement de taxes est de 10%;
• S'il y a lieu, autoriser l'enchérissement sur les immeubles en vente pour non-paiement de taxes, par l'entremise de la directrice générale, Madame Kathia Joseph, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes en capital et intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées auxdits immeubles.

Démission de la responsable de la bibliothèque
Le conseil prend acte de la démission de la responsable de la bibliothèque qui sera effective le 15 mars prochain.

Acceptation des coûts d'asphaltage 2025
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit procéder à des travaux de réfection d'asphalte à différents endroits sur son territoire et qu'un budget de 65 000$ a été prévu à cet effet;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à trois fournisseurs de lui fournir une liste de prix pour les travaux d'asphaltage à réaliser en 2025;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter la liste de prix de Pavage P. Brodeur inc. au montant de 223.00$ la tonne métrique tel que soumis et d'autoriser les travaux de réfection d'asphalte pour l'été 2025 jusqu'à concurrence du budget précédemment octroyé.

Achat de deux traverses lumineuses pour la traverse scolaire
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'aménagement d'une traverse surélevée devant l'école primaire;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installer de la signalisation de traverse piétonnière lumineuse afin de renforcir la sécurité;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la soumission de Trafic Innovation inc. au montant de 7250$ avant taxes et de procéder à l'installation de la signalisation.

Signature de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste (camp de jour semaine de relâche)
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste désirent prévoir des activités conjointes dans le cadre de la semaine de relâche;
CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal du Québec prévoit à l'article 569 que « Toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence »;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a soumis une entente à la Municipalité de Rougemont et que cette dernière s'en déclare satisfaite;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter les termes de l'entente et d'autoriser le maire, Monsieur Guy Adam et la directrice générale à signer ladite entente.

Dérogation mineure – 170, 5e Avenue – Enseignes
Ce point est reporté à une séance ultérieure.
Dérogation mineure – 705, rue Principale – Enseignes
Ce point est reporté à une séance ultérieure.
Dérogation mineure – 635, rue Principale – Enseignes
Ce point est reporté à une séance ultérieure.
PIIA – Projet d'affichage – 170, 5e Avenue / 705, rue Principale / 755, rue Principale
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PIIA – 920 rue Principale – Changement de fenêtres
CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mme Sarah Paquette-Hallé, à l'égard d'un projet de remplacement de 6 fenêtres, soit l'ensemble des fenêtres d'un des logements du bâtiment, situé à l'étage, en partie arrière;
CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de remplacement seront de mêmes dimensions que les fenêtres qu'elles remplacent et seront installées dans les mêmes ouvertures;
CONSIDÉRANT QUE les nouvelles fenêtres seront à guillotine, à l'exception de la fenêtre du salon qui sera composée de trois battants avec battants latéraux mobiles et section centrale fixe;
CONSIDÉRANT QUE les nouvelles fenêtres seront faites de PVC de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de remplacement seront du même type que celles autorisées lors de travaux similaires dans le cadre de la demande de PIIA 2024-026 dans un autre logement du bâtiment dont les fenêtres donnaient sur le mur latéral gauche;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;
CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de rénovations;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis.

PIIA – 555 à 595 chemin du Contour – Modification des permis de construction
CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Francis Lavoie, représentant autorisé de Les Villas Estephan inc., à l'égard d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements chacun;
CONSIDÉRANT QUE les demandes de PIIA ont été approuvées avec des garnitures d'aluminium, de portes et fenêtres de couleur Charbon;
CONSIDÉRANT QUE le projet a depuis été modifié à trois reprises quant à la répartition des revêtements de maçonnerie sur les murs extérieurs, aux couleurs des revêtements extérieurs et à la configuration des portes d'accès aux logements situés au sous-sol;
CONSIDÉRANT QUE suite à ces modifications précédentes ainsi qu'aux nouvelles demandes de modification concernant les portes et fenêtres, les élévations en trois dimensions permettant de visualiser le projet intégré dans son ensemble qui ont été déposées en début de projet ne sont plus pertinentes et ne permettent pas de visualiser le projet final;
CONSIDÉRANT QU'un nouveau document illustrant les bâtiments projetés avec les couleurs retenues, les modifications déjà encourues ainsi que les portes et fenêtres de couleur blanche a été déposé par M. Francis Lavoie;
CONSIDÉRANT QUE la majorité des autres bâtiments du secteur, incluant les trois bâtiments multilogements d'un projet intégré existant, lequel sera mitoyen au projet concerné ainsi que les bâtiments jumelés sur l'avenue Émile-Gadbois, lesquelles sont adossées au projet concerné, ont des fenêtres avec cadres de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE la présente demande de modification permet une intégration pertinente du projet dans le cadre bâti existant;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la modification des résolutions autorisant les PIIA 2024-012, 2024-013, 2024-192, 2024-193 et 2024-194;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la modification des résolutions autorisant les PIIA 2024-012, 2024-013, 2024-192, 2024-193 et 2024-194 (résolutions no. 24-03-5000, 24-03-5001, 24-12-5155, 24-12-5156 et 24-12-5157).

Autre sujet d'intérêt pour la Municipalité
M. Adam remercie M. David Jodoin d'être allé entretenir et rallumer les lumières de la croix au sommet de la montagne.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Levée de la séance
Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Loisirs Soccer 2024

Scannez le code QR pour accéder à QIDIGO la plateforme d'inscription

Lors des inscriptions vous devez avoir les éléments suivants:

- Carte d'assurance-maladie
- Une photo « **format passeport** »
- Le paiement par carte de crédit sur QIDIGO

Aucune inscription ne pourra être complétée sans un des éléments mentionnés ci-dessus.

Pour toute question contactez
Bruno Larose, 450-469-3790 #224
ou loisirs@rougemont.ca

Inscriptions Soccer 2025
EN LIGNE SUR QIDIGO
jusqu'au 31 mars 2025*

***aucune inscription ne sera acceptée après cette date**

Chandails de soccer

Si vous êtes en possession de chandails, svp venir les porter au Centre des loisirs du 10 au 13 mars entre 17h et 21h ou communiquez au 450-469-3790 #224 ou à loisirs@rougemont.ca. Le chandail vous est prêté par la municipalité en début d'année.



Arbitres Nous sommes à la recherche d'arbitre pour la saison. Il faut avoir au moins 12 ans (nous cherchons aussi des adultes) et une formation est offerte. Rémunération à la partie. Contactez nous au (450) 469-3790 #224 ou à **loisirs@rougemont.ca** pour faire part de votre intérêt.

Cercle des Fermières

Conférence:

Comment diminuer notre consommation de viande en introduisant des protéines végétales

Où les trouver et comment les cuisiner?

Par Mme Mélanie Bergeron
De la Corne d'Abondance de Chambly

En collaboration avec le Cercle des Fermières de Rougemont

Jeudi le 13 mars 19h00

Centre des Loisirs Cousineau-Saumure
270 Grande-Caroline, Rougemont

Pour inscription…contactez nous au:

450-469-3149 ou 514-594-6107

C'est gratuit

Suite à une subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Tourisme Rougemont

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

TOURISME ROUGEMONT

Les membres de TOURISME ROUGEMONT sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu au Domaine Inselberg.



FORMULE 5 À 7
pour l'assemblée générale
Jeudi 27 mars 2025
à 17 h 00
au Domaine Inselberg,
277 rang de la Montagne

Nous vous prions de confirmer votre présence à l'adresse suivante: info@rougemont.ca
Étant donné que celle-ci vous concernent directement, votre présence est vivement souhaitée. De plus, des postes seront à combler au sein du comité.

Les membres sont invités à remplir le formulaire d'adhésion 2025 d'ici le 20 MARS. Le lien est disponible sur l'invitation transmise par courriel ou vous pouvez le recevoir par courriel en écrivant au info@rougemont.ca

Société d'histoire

CONFÉRENCE
BLEU ou ROUGE
100 ans d'élections dans le comté de Rouville (1867-1967)

Si on vous parle de machine électorale, de bleu ou rouge, d'assemblées contradictoires, ça vous dit quelque chose ?
Assurément, notre conférencier, monsieur Alain Ménard, nous amène dans l'univers de la politique et de ses dessous. Qui se présentait dans la régi on et pourquoi ? Il nous brossera un portrait succinct de quelques députés du comté de Rouville et des grands sujets de l'heure. Pourquoi valait-il mieux être du bon bord ?
Toutes ces questions seront répondues par monsieur Ménard qui nous fera connaitre ses découvertes parmi de nombreux documents de notre société d'histoire.

Date: Le 25 mars 2025, en après-midi, à 13h30

À la Salle multifonctionnelle de la Société d'histoire et de généalogie au 926 rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford
Coût : Gratuit pour les membres 5$ pour les non-membres

Bienvenue à tous



Conférencier: *Alain Ménard, notre conférencier, est bien connu dans la région. De pomiculteur, il est devenu journaliste de 1980 à 1995. La production agricole, surtout pomicole, a toujours eu un grand intérêt pour lui.*
Il est chercheur, conférencier et auteur de plusieurs publications à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux. Depuis janvier 2024, il est devenu rédacteur en chef de la revue Par Monts et Rivière de cette même société.

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,
1291 rang Double, Rougemont Qc J0L 1M0
Tél: (450) 469-2409
lucettelevesque@sympatico.ca www.quatrelieux.qc.ca

Nouvelle tarification en vigueur
à compter du 1er mars 2025

Axel
La mobilité futée

Service régional de transport collectif à la demande
pour les citoyens et pour les citoyennes de la MRC de Rouville

Déplacement à l'intérieur de la MRC

ANGE-GARDIEN - MARIEVILLE - ROUGEMONT - SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR
SAINT-CÉSAIRE - * SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU - * RICHELIEU - SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

Aller simple
14-21 ans 3,50 $
22-64 ans 4,00 $
65 ans et + 3,50 $

* Le transport entre les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) n'est malheureusement pas possible.

Communiquer avec nous pour plus de détails.

Déplacement à l'extérieur de la MRC

GRANBY
SAINT-HYACINTHE
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
CHAMBLY

Aller simple
14-21 ans 7,00 $
22-64 ans 9,00 $
65 ans et + 7,00 $

Nouveauté!
0 à 13 ans ➡ Gratuit
* L'ÂGE MINIMUM REQUIS POUR EMBARQUER SEUL(E) DANS UN VÉHICULE AXEL EST DE 14 ANS.

MRC DE ROUVILLE

Association du mont Rougemont

ANIMAUX DOMESTIQUES ET FAUNE SAUVAGE : ÉTAT DE CETTE COHABITATION

Les chats et les chiens sont des animaux curieux et omnivores. Nous les aimons au point d'oublier qu'ils peuvent avoir des impacts négatifs importants sur une faune sauvage déjà fragilisée par les activités humaines entraînant la perte d'habitats. De plus, les déjections des animaux domestiques peuvent être perçues comme un signe de présence de prédateurs par les mammifères sauvages et les oiseaux.
Il est très agréable de partir en forêt pour une promenade avec son chien sans le tenir en laisse. Parfois, au cours de la balade, celui-ci disparaît quelques secondes avant de réapparaître, ravi de sa petite expédition. Cependant, ce court moment de liberté peut avoir provoqué une grande frayeur chez un oiseau nichant au sol ou un petit mammifère. Il suffit de quelques secondes pour détruire un nid d'oiseau au



Engoulevent bois-pourri, photo de Céline Bellemare

chien, courir après un animal sauvage est un jeu. Toutefois, pour l'animal pourchassé, c'est une expérience exténuante qui l'oblige à dépenser une énergie précieuse pour fuir. Les animaux sauvages doivent trouver leur nourriture par eux-mêmes, ce qui représente déjà un effort considérable, particulièrement en hiver. Une dépense énergétique supplémentaire peut les mener à l'épuisement et faciliter la tâche des prédateurs. Au printemps et au début de l'été, la gestion de l'énergie est encore plus cruciale pour les femelles gestantes et les jeunes nouveau-nés. Il est donc essentiel de limiter la circulation libre des chiens et des chats durant cette période.

Exemples d'espèces sensibles : l'Engoulevent bois-pourri et la Paruline du Canada

L'Engoulevent bois-pourri niche au sol. Déjà vulnérable face aux ratons laveurs, il devient encore plus fragile lorsque son habitat est fréquenté par des chats et des chiens domestiques. Le mont Rougemont abrite plusieurs sites correspondant à ses habitats de prédilection : peuplements d'arbres clairsemés, bordures de forêts matures, zones en régénération et surfaces partiellement dénudées. À la tombée de la nuit, son chant caractéristique « bois-pourri – bois-pourri », qu'il peut répéter plus d'une centaine de fois, est unique et reconnaissable entre tous.
Quant à la Paruline du Canada, ce petit oiseau chanteur de 12 à 15 cm de long arbore une gorge et une poitrine d'un jaune vif contrastant avec le gris-bleuté de son dos, de ses ailes et de sa tête. Son bec est fin, et de délicates « lunettes » jaunes entourent ses yeux. Cette Paruline construit son nid au sol ou à proximité, parmi des fougères, des branches tombées, des buissons denses ou les racines dégagées d'arbres. Elle se nourrit principalement d'insectes volants, comme des moustiques et des papillons, ainsi que d'araignées.
Elle affectionne les forêts mixtes humides, composées de feuillus et de conifères, où l'étage arbustif est bien développé. Plusieurs habitats présents sur le mont Rougemont pourraient lui convenir. Pourtant, notre dernière observation de cette espèce remonte à 2007. Préservons la diversité des arbres et arbustes de nos érablières afin de protéger les oiseaux qui nichent au sol. Peut-être aurons-nous la chance de les observer à nouveau un jour.
Note : Selon Environnement et Changement climatique Canada, plus de 200 millions d'oiseaux sauvages sont tués chaque année par des chats domestiques au Canada. **Pensons-y !**

CALENDRIER DES COLLECTES

MRC DE ROUVILLE

Ligne Info-Collectes
450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Collecte de volumineux
semaine du 1er au 4 avril

Collecte de chaumes
25 avril

MATIÈRES RECYCLABLES

Matières organiques

Matières domestiques

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION EN LIGNE
POUR LA COLLECTE DES VOLUMINEUX

CHANGEMENT D'HORAIRE

ÉCOCENTRE
MRC DE ROUVILLE

MARIEVILLE

135, chemin du Ruisseau Saint-Louis Est

Hiver | Du 28 octobre au 30 mars 2025

Du jeudi au samedi	9 h à 16 h 30
Dimanche au mercredi	Fermé

Ligne Info-Collectes
450 693-2326
1 833 693-2326

www.mrcrouville.qc.ca

Marieville
135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



MRC DE ROUVILLE

DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0
Tél.: 450-469-9999
Téléc.: 450-469-5106
dep.rougemont@outlook.com



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

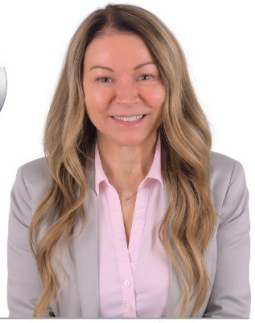
GROUPE **Avec Amour Rougemont**
Réunion: **Lundi soir à 19h30**
Endroit: 11 chemin de Marieville

GROUPE **LES AMIS DU VENDREDI SOIR**
Réunion: **Vendredi soir à 20h**
Endroit: 11 chemin de Marieville

Monique Gauthier
Courtier immobilier

moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



ProprioDirect
AGENCE IMMOBILIÈRE

En toute connaissance

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle
555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0
cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



PLOMBERIE M. MALLET
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490

CMMTQ

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE

Carrossier ProColor
Service expert à toute épreuve

Clé Verte

GARAGE RECOMMANDÉ CAA

Parlez-en à nos clients! ▸
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS



Pour profiter encore plus de la vie !

Nombreuses activités et ambiance accueillante

Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps

Repas savoureux

Vie sociale et loisirs

24/7 Environnement sécuritaire

Unité Réconfort



Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer !

450 460-3141 | dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca

cogir RÉSIDENCES

Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
Pour nous comme pour vous, c'est inestimable !

Bonne semaine de relâche!

LASSONDE VOUS PROPOSE UN JEU!

Règles du jeu : Pour jouer à Glissades et échelles, vous aurez besoin d'un dé et d'un pion pour chaque joueur (vous pouvez utiliser une pièce de monnaie ou une figurine). Le joueur le plus jeune est le premier à lancer le dé. Si le pion d'un joueur arrive sur le haut d'une glissade, il doit faire glisser son pion jusqu'à la case du bas. Si son pion arrive au bas d'une échelle, il peut avancer jusqu'à la case au haut de l'échelle. **Le premier joueur à arriver à la case du cadeau gagne le jeu!**



Lassonde


Un accompagnement
plus grand, qui va
au-delà du financement
Avec EspaceProprio, nous
sommes maintenant à vos côtés pour
vendre, acheter et rénover l'espace
le plus important de votre vie.
desjardins.com/proprio
Desjardins